

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Transports :

Qu'il soit autorisé à acquérir par expropriation certains biens pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

— la construction ou la reconstruction du pont au-dessus du ruisseau Doncaster, à l'intersection de la rue de l'Église, situé sur le territoire du Village de Val-David, dans la circonscription électorale de Bertrand, selon le plan AA8807-154-99-1186 (projet n^o 154991186) des archives du ministère des Transports.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51242

Gouvernement du Québec

Décret 140-2009, 18 février 2009

CONCERNANT l'acquisition par expropriation de certains biens pour la construction ou la reconstruction de l'intersection de la route Saint-Albert et des 4^e Rang Est et 4^e Rang Ouest, située sur le territoire de la Ville de Warwick (D 2008 68030)

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 12 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le ministre peut louer, échanger et acquérir de gré à gré ou par expropriation tout bien au bénéfice du domaine de l'État;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée préalablement par le gouvernement aux conditions qu'il détermine;

ATTENDU QUE, pour réaliser les travaux ci-après mentionnés, il y a lieu que le ministre délégué aux Transports soit autorisé à acquérir par expropriation les biens requis à cet effet;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Transports :

Qu'il soit autorisé à acquérir par expropriation certains biens pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

— la construction ou la reconstruction de l'intersection de la route Saint-Albert et des 4^e Rang Est et 4^e Rang Ouest, située sur le territoire de la Ville de Warwick, dans la circonscription électorale de Richmond, selon le plan AA-6407-154-06-0053 (projet n^o 154060053) des archives du ministère des Transports.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51243

Gouvernement du Québec

Décret 141-2009, 18 février 2009

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27), le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Travail, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE certaines municipalités, des établissements (résidences pour personnes âgées et certains organismes communautaires), des entreprises ainsi qu'un organisme de protection de la forêt contre les incendies reconnu en vertu de l'article 125 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail :

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QU'une association de salariés, accréditée à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par l'association mentionnée en annexe, soit soumise à la même obligation;

QUE ce décret entre en vigueur le jour où il est pris.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

ANNEXE**1. Des municipalités**

		Corporation Notre-Dame-de-Bonsecours La Champenoise	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1794 (FTQ) AQ-1003-3987
Ville de Carleton-sur-Mer	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la ville de Carleton-Saint-Omer (CSN) AQ-1005-0203	Les Jardins Sainte-Émilie	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-2000-9689
Ville de Chibougamau	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1269 (FTQ) AQ-1003-3323	Maison Amitié de la Haute-Gatineau	Syndicat des travailleuses et travailleurs communautaires de l'Outaouais (CSN) AM-1005-1183
Municipalité de paroisse de Saint-Damien	Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie, section locale 55 (FTQ) AM-1002-0048	Maison des aînées de Saint-Thimotée inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-9721
Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4415 (FTQ) AQ-1005-0479	Programme d'encadrement clinique et d'hébergement	Syndicat indépendant de Pech inc. AQ-2000-0055
Ville de Shawinigan	Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN) AQ-1005-4880	Résidence Domaine de la Présentation	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean (CSN) AQ-1004-3731
Municipalité de Val-Morin	Syndicat des travailleuses et travailleurs de Val-Morin (CSN) AM-2000-9786	Résidence Entre-Deux	Syndicat des salarié (es) des organismes à but non lucratif région Mauricie, section Résidence Entre-Deux (CSD) AQ-1004-7028
2. Des établissements			
Association Iris inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs en réadaptation de Iris (CSN) AM-2000-5621	Les résidences Le Monastère Société en commandite enr.	Syndicat des centres d'hébergement privés de l'Outaouais (CSN) AM-2000-8271
Boardwalk Reit Québec inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-2000-2346	Retirement résidences Reit	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de la région de Québec (CSN) AQ-2000-7811
Centre féminin du Saguenay inc.	Union des employées et employés de service, section locale 800 (FTQ) AQ-1003-4596		

Revera Retirement Genpar inc. Le Waldorf	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-9671	9192-6568 Québec inc. Résidence Saint-Philippe de Windsor	Syndicat des employé-es de la Résidence de Saint- Philippe de Windsor (CSN) AM-2000-9989
Revera Retirement LP Manoir Montefiore	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-9670	3. Une entreprise de production, de transport, de distribution ou de vente de gaz ou d'électricité, et des entreprises d'emmagasinement de gaz	
Société de réadaptation et d'intégration communautaire	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-1004-0524	Dynatech, services de gestion de l'énergie inc. Centrale Gazmont	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Centrale Gazmont (CSN) AM-1004-8929
Société en commandite Cavalier de La Salle	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-6325	4. Un organisme de protection de la forêt contre les incendies reconnu en vertu de l'article 125 de la Loi sur les forêts (c. F-4.1)	
Société en commandite Manoir Normandie	Syndicat des travailleurs(euses) des résidences d'hébergement Rimouski-Neigette (CSN) AQ-2000-9770	Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3391 (FTQ) AM-1002-4417
Villa au Cœur des saisons inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de la région du Saguenay- Lac Saint-Jean (CSN) AQ-2000-2564	5. Une entreprise d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage	
Villa Belle Rive inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-9794	Sanimax LOM inc.	Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, local 1991-P (TUAC) (FTQ) AM-1000-6565
9002-9620 Québec inc. Édifce Le Bel-Âge	Syndicat des travailleuses et travailleurs en centre d'hébergement (CSN) AM-1004-9969	51244	
9106-8098 Québec inc. Manoir du Rocher	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de la région du Saguenay- Lac Saint-Jean (CSN) AQ-1005-2885		